

M. Malone: Aucun appui.

M. Waddell: Aucun appui, pour autant que je sache. Comme le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), qui connaît les Prairies beaucoup mieux que moi et que la plupart des députés ministériels, nous l'a expliqué en termes si éloquents, la motion n° 55 ne vise qu'à maintenir les pouvoirs qu'a la Commission canadienne du blé de contrôler ces wagons et leur mouvement, de sorte que ces derniers se trouvent là où il faut au moment voulu pour transporter le grain. Cet amendement est très réaliste et j'invite le gouvernement à l'adopter.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer au débat sur les motions dont la Chambre est saisie. Ces motions n°s 55 et 56 ont été proposées par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Leur objet fondamental est de conserver à la Commission canadienne du blé sa position. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, de nombreuses dispositions du projet de loi C-55 vont à l'encontre des principaux dogmes qui sous-tendent l'agriculture de l'ouest du Canada. Nous croyons qu'il constitue de toute évidence une attaque contre le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau, mais aussi une attaque contre les syndicats du blé de même que contre la Commission canadienne du blé.

● (2350)

Nous avons soutenu jusqu'à maintenant que le rôle de l'administrateur et du Comité consultatif supérieur du transport du grain ne devrait pas empiéter sur le travail dont la Commission canadienne du blé s'est si bien acquittée. Le rôle de la Commission canadienne du blé a été défini grâce à énormément de réflexion et d'expérience. Ce projet de loi, et surtout l'article 33, constitue une érosion marquée des pouvoirs et des attributions de la Commission canadienne du blé. Ces attributions qui sont transférées au premier administrateur sont en principe du ressort du ministre et de son ministère.

J'ai déjà signalé ici en d'autres occasions que le ministère des Transports n'avait pas un brillant dossier et qu'il avait fait des gaffes monumentales dans le passé. J'ai cité les exemples récents des aéroports de Mirabel et de Pickering comme de grands empires milliardaires édifiés par les fonctionnaires du ministère des Transports.

Les citoyens de la Saskatchewan hésitent beaucoup à accorder au ministère des Transports un pouvoir accru à leur égard. Nous ne faisons simplement pas confiance au ministère et nous ne comprenons certes pas pourquoi il faudrait confier les fonctions de la Commission du blé à l'administrateur et, en somme, au ministre des Transports (M. Axworthy).

La Commission du blé a rendu de grands services à l'agriculture dans l'Ouest. Elle a accompli cette tâche avec très peu de deniers publics. La Commission du blé subsiste entièrement grâce aux paiements des producteurs. Cela signifie que quand la Commission du blé envoie une délégation en Chine, par exemple, pour négocier un nouvel accord sur les céréales, ce ne sont pas les contribuables canadiens mais les agriculteurs de l'Ouest qui font les frais. La Commission canadienne du blé a

Transport du grain de l'Ouest—Loi

très bien réussi à vendre les céréales et à les transporter sans qu'il en coûte rien aux contribuables canadiens. Néanmoins, cette disposition du projet de loi révèle que le gouvernement est résolu à s'immiscer dans un domaine qui dépasse sa compétence.

Je suis étonné que certains de mes amis conservateurs n'aient adopté aucune position à ce sujet aujourd'hui. Telle n'était pas leur attitude lors des délibérations du comité. De fait, en lisant le compte rendu des délibérations du comité, j'ai constaté qu'ils s'étaient exprimés alors de façon tout autre qu'à la Chambre. Ils n'ont certes pas dit grand-chose de cet amendement. Après avoir lu le compte rendu des délibérations, j'ai été frappé par le fait que les conservateurs aient été tout à fait étonnés que ces wagons à trémie achetés par les producteurs ne leur appartiennent pas effectivement mais qu'ils soient la propriété du gouvernement fédéral.

Permettez-moi de citer un passage du compte rendu de la séance qui a eu lieu le 13 septembre 1983. Je le trouve à la page 132:58

M. MCKNIGHT: Monsieur le Président, l'affirmation faite par environ 150,000 producteurs de grain dans l'Ouest canadien qui se disent propriétaires des wagons parce qu'ils les ont payés serait donc fausse. Est-ce bien cela que vous dites?

M. D. LEFEBVRE: Oui, à notre connaissance.

M. MCKNIGHT: Je pense, monsieur Lefebvre, que beaucoup de gens vont être très bouleversés par ce que vous venez de dire. Et j'en suis, parce que j'ai aidé à les payer, ces wagons. Il en est de même pour M. Gustafson, M. Mayer et M. Althouse.

Plus tard, M. Mayer a déclaré:

Je suppose, monsieur le Président, que cela fait de nous un pays vraiment socialiste. Tout ce que le gouvernement a lui appartient. C'est-à-dire, tout ce que nous avons, nous, appartient au gouvernement et celui-ci nous fait parfois la grâce, à nous pauvres paysans, de garder ce que nous pouvons garder.

Premièrement, les conservateurs membres du comité ont été tout étonnés d'apprendre qu'en réalité les producteurs ne possédaient pas les wagons qu'ils avaient payés. Deuxièmement, ils en ont été outrés. En fait, je vais citer en dernier les paroles du député de Végreville (M. Mazankowski).

M. MAZANKOWSKI: Monsieur le Président, j'appuie l'amendement.

Il s'agissait de l'amendement de mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui aurait empêché le gouvernement de s'emparer des wagons achetés par les producteurs. Il a ajouté:

Je me demande comment cela se passera, étant donné que les wagons appartiennent à présent au gouvernement fédéral. Il faudrait changer les titres pour s'assurer qu'ils ne soient pas transférables. Pourriez-vous, monsieur Kroeger ou monsieur Lefebvre, nous expliquer ce qu'il faudrait faire pour mettre en pratique la notion contenue dans l'amendement de M. Benjamin?

M. D. LEFEBVRE: Je crois qu'avec le libellé qu'il propose, qui exclut les 2,000 ou les wagons achetés avec les fonds en question, cela relèverait toujours de la Commission canadienne du blé...

Au dire du député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), l'amendement du député de Regina-Ouest laissait ces wagons sous l'autorité de la Commission du blé. Ce qui veut dire, sous celle des producteurs eux-mêmes.

C'est la position que les conservateurs ont prise au comité. Je me demande ce qui s'est passé entre-temps. Nous avons vu nos amis à notre droite changer souvent d'idée.